

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET EDUCATION BILINGUE EN GRECE

Vasso Tocatlidou
Université Aristote de Thessaloniki
Grèce

1. INTRODUCTION

Le concept de *formation*, initiale ou continue, est ressenti et interprété par les parties concernées de manières assez variées en ce qui concerne les objectifs, les contenus, la méthodologie et évidemment l'évaluation.

La croyance traditionnelle suivant laquelle "bien maîtriser la matière" est la condition qui assure la qualité de l'enseignement a longuement été la source de la confusion entre formation en une matière et formation de l'enseignant de cette matière.

La *formation continue*, née dans les années '70, fut introduite juste après la chute de la dictature des colonels, dans le cadre d'une série de mesures de réformes du système éducatif grec. Tout récemment, est apparu dans le discours éducatif le terme de *formation initiale* (dite "de base" auparavant) tandis que l'*enseignement bilingue* n'y a pas encore trouvé de place. Malgré le fait que la Grèce, pays d'"exportation" de travailleurs dans le passé, reçoit depuis une dizaine d'année un nombre croissant de travailleurs étrangers et, depuis peu, des flots de réfugiés économiques de l'ex-Union Soviétique ainsi que de réfugiés des guerres de Bosnie et d'Albanie, l'éducation bilingue ne fait l'objet d'une réflexion que dans le cadre de projets développés par certains centres de formation municipaux ou universitaires soutenus par le Fonds Social Communautaire.

1.1 LEGISLATION ET FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUES

Le développement de l'enseignement public professionnel et technique a ouvert les portes de l'enseignement public à des diplômés dont la discipline ne figurait pas dans les cursus classiques traditionnels : des ingénieurs, des économistes, des médecins, des pharmaciens, des diplômés du Droit ou des agronomes sont maintenant appelés à assurer des enseignements relatifs à leur discipline. Tous ces spécialistes qui ont acquis le droit d'enseigner devraient, suivant la Loi 1566/85, recevoir une formation de six mois avant d'accéder à la profession enseignante. Paradoxalement, cette formation jugée obligatoire pour les diplômés des disciplines récemment intégrées dans les cursus de l'enseignement secondaire, n'a pas été prévue pour les diplômés des disciplines traditionnellement inscrites dans le domaine de l'éducation et, plus précisément, pour les diplômés des facultés des Lettres, des Sciences, de Théologie et de Langues. Cela signifie que les études dans un département de langues sont considérées comme formation initiale des enseignants des langues. Ainsi, selon la Loi 611/77, art.18, le diplôme des facultés universitaires assure à son détenteur l'accès immédiat à l'enseignement public pour peu qu'il ait la nationalité grecque.

1.2 SYSTEME DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUES

Est considéré comme enseignant de langues tout qui a terminé des études d'enseignement supérieur et est diplômé d'un Département de Langue d'une université grecque ou étrangère (dans ce dernier cas, la reconnaissance du diplôme étranger par l'Agence Nationale de Reconnaissance de Diplômes est obligatoire). Ce même diplôme peut donner accès à d'autres domaines du secteur public où le diplôme universitaire est requis. Il faut signaler que, hormis le système d'enseignement supérieur et en l'occurrence universitaire, aucun autre système de formation d'enseignants de langues n'existe.

1.2.1 FORMATION NON UNIVERSITAIRE

1.2.1.1 Les qualifications traditionnelles

L'enseignement des langues étrangères en Grèce fait partie des cursus scolaires depuis l'institution de la première école libre après la guerre pour l'indépendance de l'occupation ottomane. Le français, l'anglais, l'allemand et l'italien étaient les langues enseignées dans la mesure où cela était permis par le nombre d'enseignants disponibles. En réalité, il s'agissait toujours de personnes érudites, le plus souvent de réfugiés ou d'immigrés, maîtrisant la langue enseignée, mais sans formation spéciale. Le statut et le profil des enseignants des langues n'a changé qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, où ont commencé à se créer les départements de langues et de littératures étrangères dans les Facultés des Lettres des universités d'Athènes et de Thessaloniki. Vers la fin des années '50, les diplômés des universités ont commencé à occuper les postes d'enseignant de langues dans le secondaire et actuellement le diplôme universitaire est une condition *sine qua non* pour enseigner dans une école publique. Cependant, suivant la Loi 2545/40 qui, malgré les revendications et les protestations des étudiants et des Départements universitaires de Langues, est toujours en vigueur, tous ceux qui ont suivi un cursus de langue étrangère et ont obtenu le titre de Proficiency ou de Sorbonne II continuent à pouvoir enseigner dans les écoles du secteur privé; ils peuvent à titre d'égaux avec les diplômés des Universités déposer une demande auprès des services administratifs locaux et être autorisés à enseigner dans une école privée à condition d'avoir terminé les études secondaires dans une école grecque. Cependant leur statut ainsi que leur traitement diffère de celui des diplômés.

La formation continue n'a pas une longue tradition. Elle a commencé dans les années 60, avec des journées pédagogiques ou des stages de 2-3 jours organisés par les services d'action linguistique étrangers (Institut Français, Goethe, British Council) et visait surtout l'application de manuels scolaires importés en Grèce.

1.2.1.2 Les pas vers l'innovation

Parmi les mesures de réforme du système éducatif des années 70 qui ont suivi la chute de la dictature, figurait la création des Écoles ou Centres Régionaux de Formation. Ces Centres, toujours gérés par le Ministère, ont fonctionné sous différents noms et formules, sur une base tantôt annuelle, tantôt trimestrielle.

Récemment, en vertu du Décret Présidentiel 250/92, ils ont encore changé de nom et d'objectifs : ils fonctionnent désormais sous le nom de Centres Régionaux de Formation (ΚΕΚ) et offrent des stages de courte durée aux enseignants de toutes les

disciplines, aux professeurs de langues aussi. Ces stages, encore dans la phase d'application expérimentale, sont destinés aussi bien aux enseignants déjà en service qu'à ceux qui, ayant terminé leurs études universitaires ont demandé un poste dans l'enseignement public et viennent d'être nommés. Ils vont commencer leur carrière d'enseignant après avoir attendu très longtemps. Ils doivent donc suivre un stage intensif de formation "initiale" complémentaire, que le texte du Décret qualifie d'*introductive*. En effet, le temps qui s'écoule entre l'obtention du diplôme universitaire et l'entrée dans l'enseignement dépasse les six, voire les huit ans. Compte tenu du petit nombre de diplômés absorbés chaque année par l'enseignement public et du rythme extrêmement lent des nominations, une mise à jour des connaissances et des compétences professionnelles des concernés devient nécessaire; c'est donc justement ce que vise cette formation complémentaire et ce qui explique l'utilisation du terme *introductive*, puisque la formation *initiale* est assurée quant à elle, par les universités.

Suivant le texte officiel (¶.ç. 250, °EK 138/10-8-92), les stages de formation *introductive*, ne peuvent pas excéder quatre mois et sont prévus pour préparer l'entrée du futur enseignant en classe. Les programmes pour futurs enseignants de langue ont proposé jusqu'à présent une série de matières communes pour tous les enseignants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire et un certain nombre d'heures de méthodologie de l'enseignement de la langue concernée (anglais ou français).

L'évaluation des stagiaires se fait par un examen écrit, prévu pour toutes les matières du programme. Les stagiaires doivent aussi rédiger un mémoire qui concerne une matière de leur choix.

1.2.1.3 Les institutions de formation

La formation continue est confiée aux Centres Régionaux de Formation (¶EK) qui sont des institutions décentralisées, situées dans toutes les grandes villes et dépendant directement du Ministère de l'Éducation Nationale. Ces Centres sont dirigés par un Conseil de Coordination qui est responsable de la proposition, de l'organisation et de la mise en place des programmes de formation. Il décide également de l'organisation et du règlement interne du Centre de Formation. Le Directeur administratif du Centre veille à la bonne application des programmes et représente l'autorité à laquelle sont soumis tous les membres du personnel enseignant et administratif ainsi que les stagiaires. Il a aussi la responsabilité de gérer toutes les questions relatives au contenu des programmes de formation. Le personnel administratif ainsi que les formateurs qui encadrent provisoirement les programmes ou qui occupent des postes permanents proviennent de tous les domaines de l'éducation. En ce moment les Conseils des Centres viennent de mettre en place un système de formation à distance. Le projet est géré par deux universités de la Grèce du Nord, celles de Thessaloniki et de Macédoine et est soutenu par l'Union Européenne.

1.2.1.4 Contenus et structure des programmes de formation

Suivant le texte du Décret, le programme prévoit trois catégories de matières, identiques pour les futurs enseignants des cycles primaire et secondaire. Le contenu des programmes est défini par l'énumération de domaines thématiques regroupés en trois catégories :

- a. matières "générales" concernant le système éducatif, les réalités scolaires, le rôle de l'enseignant et la pédagogie/psychologie de la classe ;
- b. matières de "spécialité", concernant la didactique des différentes matières du programme scolaire, les méthodes, les manuels et les moyens ;
- c. travaux pratiques concernant la pratique scolaire : évaluation des copies d'élèves, choix des sujets d'examen, préparation d'un cours, observation de classes.

Au moment où ce texte est rédigé, il n'y a pas de programmes précis ou de curricula de formation *introductive* en application. Il y a par contre un appel d'offre pour des projets de formation parmi lesquels seront choisis ceux qui semblent les plus cohérents. L'opération sera mise en application en septembre 1997.

Ces contenus sont les mêmes que ceux que prévoit la formation *introductive*.

Les programmes en préparation, qui seront mis en application expérimentale en septembre 1997, tiennent compte de ces catégories et prévoient les matières indiquées dans le texte du Décret : un certain nombre de programmes proposés sont constitués de matières "générales" seulement : Arts plastiques, Théâtre, Relations interpersonnelles, Psychologie de l'enfant, Problèmes actuels de la société (SIDA, drogue, etc.). D'autres comprennent seulement des matières "de spécialité": Didactique des Mathématiques, des Langues, de la Biologie, de la Physique, de l'Informatique, etc. Les enseignants sont invités à choisir parmi ces programmes centrés chacun sur un thème, celui qu'ils préfèrent. Il est intéressant de préciser que chaque Centre propose sa propre liste de "programmes" qui peuvent donc être différents de ceux des autres Centres.

Il est à noter aussi que les textes officiels qui présentent le contenu de ces nouveaux programmes, soulignent certains traits caractéristiques qu'ils qualifient d'"innovateurs" (1er ¶EK de Thessaloniki, No 86/15-3-95 : "1. Les enseignants sont appelés à choisir le programme qui les intéresse. 2. Les programmes sont intensifs et spécialisés. 3. Les programmes vont fonctionner en marge du programme scolaire, dans la perspective de l'adoption de la semaine de quatre jours de travail pour un 'jour de formation'. 4. les enseignants qui voudront suivre ces programmes seront rémunérés.") Il s'agit plutôt de traits nouveaux puisqu'ils n'existaient pas auparavant ; dans ce cas précis, il serait difficile d'identifier *nouveau* et *novateur*.

Les objectifs de ces "programmes expérimentaux" ne sont pas précisés. Par ailleurs, le texte officiel de l'Arrêté ne communique pas les objectifs des types de formation prévus. Ce silence rend la politique de formation difficilement cernable.

Il faut remarquer que l'enseignement des langues ne devrait pas attendre que l'amélioration de la situation actuelle provienne de la formation, telle que la décrivent les textes officiels. Par ailleurs, il semble que cette formation cherche les réponses à ses questions dans le domaine de la pédagogie et de la psychopédagogie. La question est de savoir si elle les y trouvera.

Les "programmes" proposés par les Centres aux enseignants sont des séries de cours centrés sur un thème précis. Ils prévoient des enseignements de 16 à 32 heures, à raison de 4 heures par semaine et s'étalent sur 4 à 8 semaines. Chaque enseignant ne peut choisir qu'un seul "programme". Les programmes sont indépendants l'un de l'autre. Il ne s'agit donc pas d'un schéma modulaire de programmes. Ils se présentent de manière cloisonnée et ne semblent pas avoir de quelconque structure. Il faut cependant mentionner que l'appel d'offre de projets de formation du 2ème Centre de formation (2ème ¶EK), mentionne des critères qui pourraient assurer des stages bien planifiés et efficaces, dans la mesure où l'évaluation tiendra compte de ces critères.

1.2.2 FORMATION UNIVERSITAIRE

L'accès aux études universitaires est soumis à un examen d'entrée qui se déroule au niveau national. Le nombre limité d'étudiants que les universités peuvent recevoir chaque année rend la concurrence très dure entre les candidats qui, souvent, acceptent de faire leurs études dans un département autre que celui auquel ils aimeraient être reçus. Le Tableau 1 présente le nombre d'étudiants que les Départements reçoivent approximativement chaque année.

Tableau 1 : Départements de langues et nombres de reçus par an

Département et Université	Nombre de reçus par an	% du total des reçus dans les Universités
Etudes anglaises d'Athènes	280	1.17%
Langue et Litt. anglaises de Thessaloniki	250	1.10%
Etudes françaises d'Athènes	300	1,35%
Langue et Litt. françaises de Thessaloniki	150	0,65%
Etudes allemandes d'Athènes	100	0,43%
Langue et Litt. allemandes de Thessaloniki	100	0,43%
Langue et Litt. italiennes de Thessaloniki	80	0,36%

Le diplôme universitaire a depuis toujours constitué une certification de l'existence des capacités exigées pour pouvoir enseigner : tout diplômé d'Université désirant avoir un poste dans l'enseignement adressait une demande au Ministère de l'Education Nationale et au bout d'un certain temps il recevait un poste. Ainsi, la formation initiale, identifiée avec les études universitaires, n'a pas existé en tant que domaine de formation professionnelle spécifiquement orienté vers l'enseignement.

La formation des enseignants de langues au niveau de l'enseignement supérieur est développée en Grèce par deux universités, celles d'Athènes et de Thessaloniki. Toutes les deux forment des enseignants d'anglais, de français et d'allemand, tandis que l'université de Thessaloniki forme aussi des enseignants d'italien.

Lorsqu'on parle d'enseignement supérieur, on doit entendre une structure éclatée, constituée de dix-huit universités développant l'enseignement et la recherche dans tous les domaines scientifiques. Toutes fonctionnent suivant la Loi-cadre 1268/82.

L'étude de chaque discipline est couverte par un Département, divisé dans la plupart des cas en Sections (unités d'enseignement et de recherche), spécialisées dans un champ, constitutif de la discipline. Les Laboratoires de Recherches sont des unités appartenant soit au Département, soit à une Section spécialisée.

La structure administrative des Départements est étroitement liée aux cursus d'études et aux activités de recherche développées.

Tableau 2 : Les Départements de langues et leur structure

Département et Université	Secteurs (U.F.R.)	Labo de recherche
Études anglaises d'Athènes	Secteur de Langue et de Linguistique Secteur de Littérature et de Culture	
Langue et Litt. anglaises de Thessaloniki	Sect. de Littérature anglaise Sect. de Littérature américaine Sect. de Linguistique théorique et appliquée	Labo de phonologie
Études françaises d'Athènes	-	-
Langue et Litt. françaises de Thessaloniki	Sect. de Littérature française Sect. de Linguistique et de Didactique Sect. de Traduction	Labo de Didactique des langues
Études allemandes d'Athènes	-	-
Langue et Litt. allemandes de Thessaloniki	-	-
Langue et Litt. italiennes de Thessaloniki	-	-

Comme il a été dit plus haut (1.2.1.2), le diplôme universitaire issu des départements de langues, autorise l'accès à l'enseignement, ce qui signifie que les études universitaires sont identifiées à la formation initiale. Cependant, comme il a déjà été signalé plus haut, ce même diplôme donne accès à d'autres professions : traducteurs, secrétaires bilingues, média. En effet, les études ont un caractère plutôt encyclopédique (que signifie, par exemple, "études anglaises" ou "études françaises"?) et les matières relatives à la profession enseignante sont d'un nombre limité.

Le Tableau 2 montre les structures administratives des Départements de langues.

2. PROGRAMMES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUES OFFERTS PAR LES UNIVERSITES

Les programmes universitaires sont laissés à la responsabilité de chaque Département. Ils ne sont soumis à aucun contrôle et ne sont évalués que par les membres de l'Assemblée Générale du Département lui-même. Cela signifie que chaque Département trace sa propre politique éducative et adopte le programme qui lui semble le mieux adapté à cette politique. Les étudiants participent, avec un nombre de voix égal à la moitié du nombre de celles des enseignants qualifiés (ϕΕΠ) dans tous les corps et dans tous les processus.

2.1 LES CURRICULA

Tableau 3 : Programmes d'études et Diplômes

Département Université	Durée minimale des études	Diplômes
Études anglaises d'Athènes	8 semestres	¶TYXIO (Diplôme de fin d'études)
Études françaises d'Athènes	8 semestres	¶TYXIO (Diplôme de fin d'études)
Études allemandes d'Athènes	8 semestres	¶TYXIO (Diplôme de fin d'études)
Langue et Litt. anglaises de Thessaloniki	8 semestres	¶TYXIO (Diplôme de de fin d'études) (3ème cycle approuvé
	+4 semestres	ϕI¶§øMA META¶TYXIAKøN TM¶OYøN
	+6 semestres	ϕIϕAKTOPIKO ϕI¶§øMA (Doctorat)
Langue et Litt. françaises* de Thessaloniki	8 semestres	¶TYXIO (Diplôme de fin d'études)
	+2 semestres	Diplôme Professionnel Européen
	+4 semestres	ϕI¶§øMA META¶TYXIAKøN TM¶OYøN
	+6 semestres	ϕIϕAKTOPIKO ϕI¶§øMA (Doctorat)
Langue et Litt. allemandes* de Thessaloniki	8 semestres	¶TYXIO (Diplôme de fin d'études)
	+4 semestres	ϕI¶§øMA META¶TYXIAKøN TM¶OYøN
	+6 semestres	ϕIϕAKTOPIKO ϕI¶§øMA (Doctorat)
Langue et Litt. italiennes* de Thessaloniki	8 semestres	¶TYXIO (Diplôme de fin d'études)
	+4 semestres	ϕI¶§øMA META¶TYXIAKøN TM¶OYøN
	+6 semestres	ϕIϕAKTOPIKO ϕI¶§øMA (Doctorat)
* Il s'agit d'un 3ème cycle interdépartemental en "Sciences du Langage et de la Communication" auquel participe aussi le Secteur des Télécommunications de l'Ecole Polytechnique (2.1).		

La Loi-cadre 1268/82 concernant les institutions d'enseignement supérieur, autorise les Départements à élaborer leurs programmes d'études et d'y apporter des changements une fois par an, afin que ceux-ci puissent suivre l'actualité et les besoins sociaux et scientifiques toujours en évolution. Ainsi, les sept Départements universitaires qui forment des enseignants de langues offrent-ils sept programmes différents. Cependant, ces programmes ont des traits communs en ce qui concerne les types d'enseignements dispensés, la quantité et la durée des cours ou encore l'évaluation. Dans tous les Départements les cours s'étalent sur 8 semestres. Dans tous les programmes il y a au moins deux tronc de matières, dont l'un est littéraire et l'autre linguistique. Dans tous

les programmes il y a des cours de langue étalés sur 4 à 6 semestres (la langue du Département) et de méthodologie de l'enseignement de cette langue. Tous les Départements prévoient dans leurs programmes des cours de traduction ainsi qu'au moins une deuxième langue étrangère. De même l'évaluation dans tous les Départements est effectuée par l'organisation d'examens oraux ou écrits, ainsi que par la réalisation de micro-recherches.

Les études sont scindées en trois cycles conduisant chacun à l'obtention d'un diplôme. Le premier cycle d'études universitaires s'étend sur 8 semestres au moins et conduit au diplôme de fin d'études (Πτυχίο). Il donne accès à l'enseignement public et privé. Suit le deuxième cycle dont les 4 semestres d'études conduisent au Diplôme d'Etudes Postgraduées (Πτυχίο Μεταπτυχιακών Σπουδών). Il constitue une qualification sur le marché du travail, et dans beaucoup de cas une condition d'accès aux études doctorales. Un dernier cycle d'études doctorales s'étalant sur 6 semestres au moins peut suivre ou doubler le deuxième niveau d'études ; il conduit au Diplôme de Docteur (Διπλώµα Ισοδύναµο του Διπλώµατος) et donne accès à une éventuelle carrière académique. Il faut cependant signaler que seuls les départements de l'université de Thessaloniki ont développé, en coopération avec le Département d'Ingénieurs des Télécommunications, les études de second et de troisième cycles (post-graduées : v. Tableau 3). Le Programme Interdépartemental d'Etudes Postgraduées en Sciences du Langage et de la Communication essaie de jeter un pont entre les langues et les technologies de l'information et vise, au niveau des études doctorales et de la recherche, l'enseignement à distance.

2.2 LA STRUCTURE DES PROGRAMMES

La loi-cadre de 1982 définit le caractère éducatif, scientifique et social des universités et détermine leur objectif politique (N. 1268/82, art.1). D'autre part elle laisse aux Assemblées Générales des Départements la liberté de choisir leur orientation pédagogique et scientifique et de décider des objectifs spécifiques et des contenus des cursus.

Ainsi, les programmes, autrefois exclusivement orientés vers la littérature, s'ouvrent de plus en plus aux sciences du langage et de la didactique des langues. Vu les nécessités de l'enseignement et les revendications des étudiants qui participent à toutes les instances universitaires, les Départements de langues sont progressivement amenés à sortir de leur état traditionnel. Mais, dans la plupart des cas, les ressources humaines existantes ne sont pas suffisantes pour apporter l'innovation, même dans le domaine des études littéraires.

L'objectif des programmes de tous les départements, assez vaguement formulé, est "l'enseignement et l'étude" de la langue et de la littérature concernée. Les matières prévues dans les programmes servent cet objectif général : Littérature du 16ème, du 17ème, ou du 20ème siècle, Histoire des idées, Etude ou Explication de textes et Dissertation, Stylistique ou Psychostylistique, Roman, Poésie et Théâtre, Littérature comparée et parallèlement Linguistique, Étude contrastive des langues, Lexicologie et Sémantique. Cependant, le fait que les universités sont en même temps des institutions de formation initiale des enseignants a amené l'introduction des cours de "méthodologie", de "linguistique appliquée" ou de "didactique des langues" dans les programmes. La formation des enseignants est donc un nouvel objectif des départements, et il y a des cas (Thessaloniki, Départements d'anglais et de français) où ce nouvel objectif a transformé la structure des départements par la création de

nouvelles U.F.R. de Didactique de langues, de Laboratoires de recherche spécialisée en didactique et d'un programme d'études de 3ème cycle. Ces programmes comprennent certaines nouvelles matières, comme l'Ethnolinguistique et l'Ethnographie de la communication, la Philosophie de la langue et la Sociolinguistique, mais aussi des ateliers et des séminaires concernant des questions qui préoccupent actuellement la Didactique des langues vivantes : les groupes en mobilité, l'approche interculturelle-interlinguistique de l'apprentissage, la production de nouveaux matériaux répondant à de nouveaux besoins, d'adultes surtout.

Il faut cependant remarquer qu'on est bien loin d'une véritable formation professionnelle des futurs enseignants tant que, pour des raisons institutionnelles ou par manque de moyens, les stages pratiques dans les classes et les séjours dans les pays où la langue est parlée resteront dans le domaine du rêve.

Les programmes sont organisés en semestres. Les étudiants sont appelés à monter leurs cursus individuels. Cependant ils sont obligés de respecter certains standards : il doivent composer leurs programmes en combinant le nombre des matières obligatoires avec les cours optionnels de manière à capitaliser un nombre de 128-140 unités de valeur, soit 240 crédits ECTS environ, avant d'obtenir leur diplôme. Chaque matière est enseignée à raison de 2 à 4 heures par semaine. Les enseignements peuvent être de type académique ou prendre la forme d'ateliers et de séminaires, suivant l'objectif et le niveau d'études. L'apprentissage de certaines matières constitue parfois un prérequis pour l'apprentissage d'autres matières : la Linguistique générale est un présupposé pour la Sociolinguistique ou pour l'Ethnolinguistique et l'Introduction à la Didactique des langues un présupposé pour la Méthodologie de l'enseignement ou pour l'Évaluation, la Planification et le Développement de matériels pédagogiques. Cependant les stages dans le pays de la langue enseignée ne constituent pas un présupposé. La situation économique des universités mais aussi celle des étudiants l'interdisent. Seuls les programmes communautaires Erasmus et Lingua II, ont permis à un certain nombre d'étudiants d'en profiter. Cependant, eux aussi, ne se sont pas toujours rendus dans un pays dont la langue est celle qu'ils vont enseigner.

2.3 STAGES PRATIQUES

Les stages pratiques dans les classes restent pour la plupart des départements un objectif à atteindre. Le ministère semble ne pas vouloir déplaire aux syndicats des enseignants qui refusent de recevoir qui que ce soit dans leurs classes. Ainsi, certains Départements s'adressent-ils pour des stages pratiques au domaine privé, d'autres aux écoles de langues gérées par les services culturels des Ambassades Étrangères en Grèce. Les étudiants et les Départements n'ont pas pu jusqu'à présent obtenir du ministère l'ouverture de classes publiques. Le stage pratique, comme le stage au pays de la langue enseignée, bien qu'indispensable, reste encore inaccessible.

2.4 IMPACT DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Les programmes communautaires ont changé le paysage dans les départements impliqués. Ils ont surtout aidé au développement de critères d'évaluation pour les programmes d'études des départements d'origine et ont décroisé une "génération" d'étudiants et d'enseignants, qui maintenant apprécient la différence et l'échange au lieu d'en avoir peur et de la rejeter. Par ailleurs, ils ont montré la possibilité de coopération entre des institutions et des structures différentes. Dans les départements

qui ont activement participé, l'impact a été très sensible. On pourrait citer des activités concrètes, comme les séminaires multilingues auxquels ont participé des étudiants de diverses langues d'origine ou les ouvrages de coopération, auxquels ont contribué des spécialistes venant de plusieurs pays et institutions ; on pourrait aussi citer la création d'un cursus commun et d'un titre académique qui est proposé en parallèle aux études nationales du 2ème cycle, le Diplôme Méditerranéen de Langues et de Cultures, fruit de la coopération entre universités européennes coordonnées par l'Université de Nice ; on pourrait enfin signaler l'adoption des crédits ECTS pour tous les étudiants (Département de Français de Thessaloniki). Le plus grand profit fut cependant le développement de nouveaux critères d'évaluation des études, le changement des attitudes des étudiants et des enseignants, l'ouverture vers la différence, un regain d'intérêt pour l'apprentissage de plusieurs langues et surtout la compétence nouvelle de se déplacer et de coopérer en Europe. Les étudiants qui ont participé à ces programmes font remarquer de manière très caractéristique qu'ils "ont vu leur monde s'élargir".

Parallèlement, entre 1990 et 1996, 630 enseignants de langues de l'enseignement secondaire se sont déplacés vers d'autres pays communautaires. Il est cependant difficile de dire si l'impact de cette mobilité s'est fait sentir, du moins dans le cadre des Centres de Formation qui, eux, n'ont pas participé à ces échanges jusqu'à présent.

Toutefois, ce qu'il est important de noter, est que les ressources matérielles pour le fonctionnement de ces Centres (moyens, rémunérations de formateurs et de stagiaires, etc.) sont puisées dans les fonds communautaires.

3. FORMATION TRADITIONNELLE INITIALE ET CONTINUE DE FORMATEURS DES ENSEIGNANTS DE LANGUES

Ce type de formation est inexistant en Grèce. Il est également inexistant en tant qu'objectif du pouvoir politique. Les "formateurs" sont des universitaires, professeurs titulaires et enseignants non titulaires. Dans le domaine extra-universitaire, les formateurs sont les conseillers scolaires ou les responsables de l'action linguistique de l'ambassade concernée.

Cependant un troisième cycle interdépartemental (v. 2.1) à l'université de Thessaloniki forme des spécialistes de l'enseignement de langues, dans le domaine des groupes en mobilité, de technologies, de l'apprentissage à distance. Or, le nombre très limité de ces spécialistes dont une partie restera à l'université ne pourra pas répondre à la grande demande, parce que le cadre administratif ne prévoit pas de filières de débouchés.

4. L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUES

L'innovation dans le domaine de la formation des enseignants vient très lentement pour plusieurs raisons : manque de moyens et de compétence, résistances de plusieurs universitaires qui craignent que le rôle de formateur ne dévalorise l'université, qui selon eux devrait se donner à la recherche et au développement d'idées. Ainsi, il serait difficile de dire qu'il y a un courant novateur dans le domaine de la formation. Par contre, il est à noter que certains départements développent des initiatives outrepassant les résistances et le refus du ministère d'imposer les stages dans les classes publiques et

jettent ainsi le pont entre formation et application et vice versa. Ces initiatives seront exposées par la suite.

4.1. Formation pour l'enseignement bilingue / multilingue

Le flot des réfugiés de l'ex-Union Soviétique a transformé le paysage scolaire. Des classes d'accueil préparent les nouveau-venus à l'intégration dans le milieu scolaire grec. Cela impose une préparation des enseignants prise en charge par le Ministère, mais elle se limite à des journées d'information et se trouve encore bien loin de devenir "formation" des enseignants des classes bi-multilingues. Quant aux enseignants des lycées techniques et professionnels qui appliquent un enseignement basé sur les matières du programme ("langues de spécialité"), ils suivent de temps en temps des journées pédagogique ou des stages de 2-4 jours offerts par les services linguistiques des Ambassades concernées par la langue. Or, les finalités de l'école et des organisateurs de ces journées n'étant pas les mêmes, le nombre des enseignants satisfaits est chaque fois plus restreint.

4.2. Formation pour l'application des technologies nouvelles

Les ordinateurs ont passé la porte des classes scolaires. Des enseignants spécialisés ont été chargés d'entraîner les élèves à leur utilisation. Cependant les enseignants de toutes les autres matières restent hors du jeu. Les Centres de Formation (v. 1.2) offrent des stages d'entraînement à l'utilisation de l'ordinateur, mais ces stages sont totalement insuffisants pour couvrir les besoins; ils semblent par ailleurs motiver très peu d'enseignants.

4.3. Formation initiale et application des technologies

Il faudrait cependant signaler que les Universités sont plus prêtes à innover: le Département de Français de l'Université de Thessaloniki a depuis 3 ans introduit dans son programme une matière et un atelier de travaux pratiques pour l'application des technologies dans l'apprentissage des langues. Il a également développé un îlot comportant 10 postes de travail pour les étudiants et un laboratoire de recherche (LDL) où travaillent les futurs docteurs et les enseignants de la matière. L'utilisation d'Internet est aussi une réalité pour ces étudiants qui échangent avec les étudiants de Montpellier (communication interlinguistique grec-français, intercorrection).

Ce même Département coopère avec les Départements d'allemand et d'italien, ainsi qu'avec le Département de Génie Mécanique des Télécommunications dans un programme de 3ème cycle qui jette le pont entre langues et technologies.

4.4. Formation pour la mobilité et programmes d'études européens

Les départements ont acquis une expérience assez importante avec Erasmus et Lingua. Presque tous se sont débarrassés de leur craintes du début et sont prêts à coopérer avec d'autres institutions européennes. Cependant pour le moment seul les départements de Thessaloniki ont procédé à des cursus européens communs (DUEFEL - Postgradué d'orientation professionnelle), au système ECTS, et à des enseignements intégrés dans les programmes d'études. De nouvelles matières, comme l'Ethnographie de la communication ou le Contact des langues figurent dans le programme d'études. Il est

évident que l'intégration de matières comme celles-ci présupposent des spécialistes de haute qualité qui ne sont évidemment pas nombreux.

5. NOUVEAUX BESOINS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUES

Vu l'état actuel de la formation des enseignants de langue, tel qu'il a été exposé plus haut, il est bien clair que tout est à faire: politique formative, cadre institutionnel, mise en place d'un dispositif et de systèmes de suivi et d'évaluation, équipement, planning de cursus, développement d'outils, formation de formateurs. Les pouvoirs politiques devraient trouver le courage et sortir de la pratique actuelle du traitement symptomatique et circonstanciel des questions, et faire appel à l'expertise et à la compétence plutôt qu'à l'amitié politique ou à la capacité syndicaliste. Le pouvoir politique devrait procéder à un plan cohérent, économique, flexible et efficace qui mette en valeur les ressources locales et communautaires. L'espace de l'Union Européenne (livre blanc), le paysage anthropologique de l'Europe, le chômage croissant et en même temps le manque de compétence professionnelles et la demande pressante de langues définissent plus ou moins le cadre des choix politiques et les options au niveau des contenus, des processus, des moyens et des méthodes.

Les programmes universitaires de formation doivent définir le profil du diplômé et reviser les contenus de leurs programmes. Le Ministère de l'Education ainsi que la Commission devront soutenir l'effort par des mesures très concrètes:

- examiner en coopération la possibilité de former des enseignants de deux ou de trois langues ;
- introduire des matières et des pratiques qui soutiennent l'enseignement bilingue, l'enseignement à distance, l'application des technologies nouvelles et la coopération en Europe;
- assurer des stages pratiques accrédités dans les classes (responsabilité du Ministère);
- assurer à tous les futurs enseignants des stages accrédités dans les pays des langues concernés (responsabilité de la Commission européenne);
- mettre en place des programmes de formation en coopération avec d'autres disciplines (chimie, médecine etc.);
- mettre en place des programmes de formation commun avec d'autres départements d'universités européennes;
- encourager et assurer la mobilité des formateurs (responsabilité des autorités universitaires);
- développer des programmes alternatif de formation à distance;
- coopérer avec le ministère et prendre en charge la formation continue des enseignants en service;
- développer la recherche dans le domaine des matériels, des audits et des analyses des besoins linguistiques et communicationnels;